

COMPTE RENDU du CM du 13 janvier 2025

Elus présents : Jacques VIEL, Fabrice AUTECHAUD, Patrice PHILIPPE, Jean-Félix WAWRZYNIAK, Stéphane ROUSE, Catherine AUBIN, Claire BOUFFLET, Valéry DROUET, Marie-Josée DUË, Noémie WEZEL, Orlane MAILLARD, Christophe BILOE, Nicole LABICHE, Maryannick DESHAYES, Thierry LECOMTE, Marianne JACQUES (arrivée à 20h35).

Elu Absent : Jean-Daniel LOMENEDE.

Pouvoirs : Marie-Claude SASSINE donne pouvoir à Maryannick DESHAYES ; Hubert DE LA HAYE donne pouvoir à Thierry LECOMTE.

Présence de Lucie RAOULT, secrétaire de mairie.

Le secrétaire désigné est Valéry DROUET qui accepte sa mission.

INFORMATIONS DU MAIRE :

M. le maire souhaite une bonne année à l'ensemble des personnes présentes ce soir.

City-stade : Il faut être patient, le sable, qui doit stabiliser le sol n'arrive pas à s'infiltrer correctement à cause des pluies.

Les tests de charge ont été effectués. Le city-stade peut être utilisé.

La mairie a reçu la subvention de l'ANS (Agence Nationale du Sport : 15 687€).

Eglise : Nous avons la notification de 2 subventions pour le diagnostic de l'église (soit de la DRAC 6 654€ et de l'agglomération Seine Eure 8 872€).

La présentation aux élus du diagnostic préalable des travaux qui a eu lieu le jeudi 9 janvier a bien mis en avant le mauvais état sanitaire de l'église dont le coût des travaux s'élève à 1 819 580€.

En prévision, la phase 0 qui correspond aux travaux d'urgence pourrait être effectuée en 2025 pour préserver le bâtiment et stopper l'humidité.

INSEE : L'INSEE a envoyé son dernier recensement, la commune comprend 1611 habitants.

Lave-vaisselle : Un nouveau lave-vaisselle a été acheté pour la salle des fêtes de Montaure pour un montant de 6084€.

Celui de Tostes, qui avait été déplacé à Montaure pour remplacer le lave-vaisselle manquant a repris sa place dans la salle des fêtes de Tostes.

Mise au vote du vote du PV du 07 octobre 2024 rédigé par Christophe Biloé :

Nicole LABICHE dit que les habitants n'ont pas compris la convention faite par la mairie concernant le frelon asiatique.

Monsieur le Maire répond que la commune prend le reste à charge.

Maryannick DESHAYES ajoute que ce n'est pas clair.

Monsieur le Maire répond à nouveau que c'est variable selon la hauteur.

L'Agglomération Seine-Eure ne participe pas pendant l'hiver. L'Agglomération et le département prennent en charge mais vu la conjoncture actuelle, on ne sait pas si le département participera.

Fabrice AUTECHAUD demande combien d'intervention ont été faites en 2024.

Lucie RAOULT répond une.

Jacques VIEL propose de rectifier dans le PV "boues retirées" par "boues n'ont pas été retirées".

Vote à l'unanimité.

1. Solidarité Mayotte

Des nouvelles de Armand Launay ont été données par le journal de *La Dépêche*.

Proposition de verser 1000€ à la Croix Rouge.

Maryannick DESHAYES trouve que c'est une forte somme pour pallier les insuffisances de l'Etat et l'Agglomération Seine-Eure donne 10 000€.

Jean-Félix WAWRZYNIAK explique qu'il vote contre. On ne donne pas aux autres catastrophes où il y a aussi beaucoup de morts (Syrie, Maroc).

Thierry LECOMTE ajoute qu'il faut se battre pour les personnes de la commune qui en ont besoin.

Stéphane ROUSE répond que c'est le travail du CCAS.

Monsieur le Maire propose une aide de 500€

Le conseil municipal prend acte par 11 pour.

2 contres (Jean-Félix WAWRZYNIAK et Orlane MAILLARD).

5 abstentions (Jacques VIEL, Maryannick DESHAYES, Thierry LECOMTE et par pouvoir Marie-Claude SASSINE et Hubert DE LA HAYE).

2. ANNULE

3. Chambre régionale des comptes :

Contrôle sur les exercices de la commune.

Douze documents ont été envoyés à la Chambre régionale des comptes.

Maryannick DESHAYES félicite Lucie pour son travail.

Nicole LABICHE dit qu'il y a des sommes qu'elle n'avait pas eu (fleurissement).

Monsieur le Maire répond que si et qu'en tant que conseillère municipale elle peut consulter les documents.

Lucie RAOULT ajoute que dans ces exercices il n'y a pas de factures sur les documents envoyés.

Monsieur le Maire ajoute que de 2017 à 2020 l'investissement était de 134 000€ et de 2020 à 2024 il est passé à 529 000€.

Thierry LECOMTE trouve que 24 000€ de matériel technique, c'est excessif.

...

Jacques VIEL demande ce que l'on a fait du broyeur défectueux.

Lucie RAOULT répond qu'il a été renvoyé.

Thierry LECOMTE pense également que 4000€ c'est excessif pour une barrière.

Monsieur le Maire répond que c'est le prix d'une barrière de sécurité anti-voiture bélière.

Maryannick DESHAYES ajoute qu'on aurait pu mutualiser avec les autres communes.

Monsieur le Maire informe qu'elle a déjà été prêtée.

Maryannick DESHAYES dit : "Ce qui me dérange, ce sont les achats sur Amazon Business".

Thierry LECOMTE s'interroge sur les 5000€ de fleurs pour l'église.

Monsieur le Maire répond que c'est pour le fleurissement de la commune.

Nicole LABICHE s'interroge sur l'emplacement des plantations des magnolias ?

Lucie RAOULT répond qu'ils sont à Tostes.

Nicole LABICHE : "Il n'y en a pas à mon église, tant mieux, je n'aime pas les magnolias."

Thierry LECOMTE : " C'est le budget de la commune, ce n'est pas à une personne de décider."

Monsieur le Maire : Ce n'est pas une ou deux personnes.

Thierry LECOMTE demande si une entreprise fait les tontes ?

Lucie RAOULT : "L'entreprise ne fait pas toutes les tontes."

Thierry LECOMTE : " Il y a quand même deux employés communaux, nous on en avait trois et ça allait. "

Monsieur le Maire : Il y a maintenant deux communes, le territoire s'est agrandi. C'est moins cher d'apporter du soutien par une entreprise sous-traitante en tonte que d'employer une personne en plus.

Thierry LECOMTE demande si le semoir a été réparé.

Monsieur le Maire : "oui."

Jacques VIEL s'interroge sur les parcelles non tondues.

Monsieur le Maire répond : " Nous allons proposer un plan de gestion différenciée."

Nicole LABICHE : " Et faire intervenir une personne pour conseiller sur l'implantation des plantes."

Le conseil municipal prend acte de la présentation des actions entreprises par la commune à la suite des observations définitives de la Chambre régionale des comptes sur la gestion de la commune pour la période 2019 à 2022.

4. Garantie d'emprunt de la SILOGE

Dans le lotissement de l'Argillère, sur les huit logements proposés à l'accession à la propriété, le logement numéro 9 n'a pas été acheté. La SILOGE propose de le racheter pour le mettre en location.

Le conseil municipal autorise, en conséquence, son représentant à signer le contrat de prêt et l'acte de cautionnement en application de la présente délibération accordant la garantie sus visée.

Nombre de suffrages exprimés : 18 (incluant les pouvoirs)

Prend acte par POUR 18 voix, 0 abstention 0 contre.

5. Travaux SIEGE

Changement des lampes rue de la Libération et rue de la mare aux Saules

Travaux prévus par le siège de remplacer 69 lampes en LED.

Coût total 11000€ par chantier.

Maryannick DESHAYES demande si un programme d'enfouissement est prévu.

Monsieur le Maire répond : "Non, pas pour le moment".

Maryannick DESHAYES : " Cela limiterait les micro-coupures d'électricité".

Monsieur le Maire : " Cela n'a rien à voir avec l'enfouissement, les micro-coupures sont dues à la surcharge des postes. Le siège a baissé sa participation et les coûts sont prohibitifs."

Maryannick DESHAYES : " Il y a le fond de concours de l'agglomération."

Monsieur le Maire : " On divise par 10 la consommation."

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise :

- **Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière pour chaque chantier,**
- **L'inscription de la part communale d'un montant de 3667€ pour chaque chantier au Budget de l'exercice 2025, au compte 204182 pour les dépenses d'investissement (DP et EP) soit la somme totale de 7334€.**

Vote à l'unanimité.

6. AUTORISATION DONNE AU MAIRE POUR ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT (DANS LA LIMITE DU QUART DES CREDITS OUVERTS AU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT.

Nicole LABICHE : " Il y a toute une série de comptes en plus."

Monsieur le Maire : " Il n'y a rien en plus."

Maryannick DESHAYES : " C'est plus précis."

Nicole LABICHE demande si on a la date du nouveau budget ?

Monsieur le Maire : "Probablement en mars".

Lucie Raoult : "Ce qui est nouveau, c'est le CFU où le compte de gestion et compte administratif sont ensemble."

Nicole LABICHE : "Il y a des communes qui votent le budget plus tôt à minima. On peut voter le budget sans compter sur le département."

Monsieur le Maire : " Cela dépend des sommes, si c'est 300 000€ par exemple, on ne peut pas."

Vote à l'unanimité.

7. Convention achat mutualisé de banderole pour le forum des associations.

Maryannick DESHAYES lit un document écrit rédigé par Marie-Claude Sassine qui trouve le Forum des associations "désuet" ...

Thierry LECOMTE : "Pas besoin de mutualiser, chaque commune achète une banderole et c'est tout".

Monsieur le Maire : "C'est ce que l'on fait".

Thierry LECOMTE : " Pas besoin de faire des forums dans les autres communes, on en faisait un à Montaure et 10 associations venaient."

Stéphane ROUZE : "C'est justement pour que les associations des autres communes viennent également."

Jacques VIEL : "Vous avez refusé de faire entrer mon association au forum."

Nombre de suffrages exprimés : 18 (incluant les pouvoirs)

Prend acte par POUR 14 voix,

2 contres (Jacques VIEL et par pouvoir Marie-Claude SASSINE)

2 abstentions (Thierry LECOMTE et par pouvoir Hubert DE LA HAYE).

Fin du CM 22h30

Jacques VIEL remercie les élus de la majorité comme de l'opposition du soutien qu'il a eu lors du deuil de sa femme.

Le Maire,



Patrice PHILIPPE

Le secrétaire de séance

Valery DROUET